

RÈGLEMENT 2025 TROPHÉE PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

1 DEFINITION ET COUREURS ADMIS

Le Collège Motocross de la Zone Champagne Ardenne de la Ligue Motocycliste Régionale du Grand Est met en compétition pour la saison 2025, les Trophées de Prairie Zone Champagne Ardenne. Les Trophées Prairie seront composés d'épreuves qui se dérouleront exclusivement sur la Zone Champagne Ardenne.

Peuvent prétendre participer à ces Trophées tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM, Inter, LUE, NJ ou NCO, et membre d'un club de la LMGE.

Les épreuves des différents Trophées Prairie Zone Champagne Ardenne sont ouvertes aux pilotes des autres ligues et aux licenciés « une manifestation ». Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Si un pilote se classe dans les 10 premiers, il pourra bénéficier de la prime de résultat. L'organisateur lui remettra la somme correspondante.

Un titre de Champion de Trophées Prairie sera attribué dans les catégories mentionnées dans le tableau suivant, ainsi qu'un titre Super Finale :

LIGUE 250cc / 450cc			
Classe ou cylindrée	450cc : Classe 3, 4 : 250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Age : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
	250cc : Classe 2 : 125cc 2T, 144cc 2T, 150cc 4T, 250cc 2T, 250cc 4T		
LIGUE 125cc			
Classe ou cylindrée	125cc 2T	Age : 13 ans	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
CHAMPIONNAT 65cc - 85cc			
Classe ou cylindrée	65cc : 65cc 2T	Age : 7 ans révolus à 11 ans au 01/01 de l'année en cours	Licences : NJ1, NJ2, NJ3
	85cc Kids : 85cc 2T, 150cc 4T	Age : 9 ans révolus à 11 ans révolus au 01/01 de l'année en cours	Licences : NJ2, NJ3, NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
	85cc Espoirs : 85cc 2T, 150cc 4T	Age : 12 ans révolus à 15 ans révolus au 01/01 de l'année en cours	
CHAMPIONNAT 50cc			
Classe ou cylindrée	50cc 2T	Age : 6 à 9 ans maximum au cours de l'année	Licences : NJ1, NJ2
TROPHEE 250cc			
Classe ou cylindrée	Classe 2 : 144cc 2T, 150cc 4T, 250cc 2T, 250cc 4T	Age : 15 ans	Licences : NCO, LUE, INJ, INT
TROPHEE 450cc			
Classe ou cylindrée	Classe 3, 4 : 250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Age : 15 ans	Licences : NCO, LUE, INJ, INT
TROPHEE VETERANS (intégré à la catégorie Trophée 450cc)			
Classe ou cylindrée	Classe 2, 3 et 4 125cc 2T jusqu'à 450cc 4T	40 ans et plus au 01/01 de l'année en cours	Licences : NCO, LUE, INJ, INT
TROPHEE FEMINIENS			
Classe ou cylindrée	Classe 2, 3 et 4 125cc 2T jusqu'à 450cc 4T	Age : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT

RÈGLEMENT 2025 TROPHÉE PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

MOTOS ANCIENNES (intégré à la catégorie Trophée Féminines)			
Classe ou cylindrée	Classe 2, 3 et 4 125cc 2T jusqu'à 500cc	Age : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T	Licences : NJ3C, NCO, MAT, LUE, INJ, INT
Motos anciennes : Se référer au règlement spécifique Championnat de France Mx à l'ancienne Les motos anciennes admises dans le Championnat Grand Est devront respecter les spécificités « Vintage », « Classic », « Evolution », « Prototype », « Pré-90 », « Super Evolution » mentionnées dans le règlement Mx à l'ancienne 2025.			
QUADS			
Classe ou cylindrée	250cc 2T ou 4T à 450cc 2T ou 4T	Age : 15 ans	Licences : NCO, LUE, INT

La Commission de Motocross autorise l'inscription d'un pilote dans deux catégories différentes sur une épreuve dans le strict respect des RTS Motocross (Article 14 pour le motocross et Article 46 pour la course sur prairie) et dans le respect du niveau équivalent et supérieur. Les points acquis lors de cette épreuve seront comptabilisés dans le championnat de la catégorie concernée.

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à la capacité maximale du circuit, soit au maximum 45 pilotes pour les motos, et 29 pour les quads en manches et en fonction de l'homologation.

Les licenciés « une manifestation » seront acceptés au bon vouloir du club organisateur. La démarche devra être réalisée complètement en ligne.

Les « Motos Anciennes » sont intégrées à la catégorie « Trophées Féminines » et rouleront d'office sur toutes les épreuves où cette catégorie est acceptée. Le classement séparé permet la possibilité de séparer ces deux catégories.

La catégorie Trophée 250cc roulera dans une catégorie distincte.

Les catégories Trophée 450cc et Trophée Vétérans rouleront d'office sur toutes les épreuves où cette catégorie est acceptée. Le classement séparé permet de séparer ces deux catégories.

Les pilotes classés au-delà de la capacité maximale du circuit rouleront avec la catégorie « Motos anciennes- Féminines ».

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à la capacité maximale du circuit, soit au maximum 45 pilotes en manches et en fonction de l'homologation.

11 RÈGLEMENT DU CHALLENGE ECOLES DE PILOTAGE LMGE 2025

La commission de motocross met en place pour la saison 2025 un «Challenge écoles de pilotage» sur les épreuves de championnat motocross Grand Est et de courses sur prairie de zones pour les catégories 50cc, 65cc, 85cc Kids et 85cc Espoirs.

Toutes les écoles de la LMGE (clubs ou privés) désirant participer devront s'inscrire, et donner la liste de leurs pilotes avant le 28 février 2025. Aucun rajout de pilote ne pourra se faire en cours de saison.

Le classement prendra en compte la performance et la fréquentation des pilotes sur toutes les épreuves de championnat.

Le classement se fera sur le cumul de toutes les catégories du challenge inscrites au programme, et ce, quel que soit leur nombre.

Les points obtenus par pilote sur le classement général de la journée seront retenus. Les 5 meilleurs résultats cumulés par épreuve de chaque école toutes catégories confondues seront pris en compte. Le barème appliqué sera le nouveau barème 2025. (1er 50 pts 2eme 44 pts 3eme 40pts ...)

Pour ce challenge, seules comptent les épreuves organisées par la LMGE. Il n'y aura pas de report de points d'épreuves de championnat de France.

Sur chaque épreuve, un bonus de points sera délivré aux 3 premières écoles en fonction du nombre de pilotes présents toutes catégories confondues inscrites au programme. (1ere école 250 points, 2ème école 200 points, 3ème école 150 points).

Il n'y aura pas de remise de trophée sur les épreuves.

L'école qui marquera le plus de points sur la saison remportera le challenge des écoles de pilotage 2025 de la LMGE. Les 5 premières écoles seront récompensées par un trophée lors de la cérémonie annuelle.

RÈGLEMENT 2025 TROPHÉE PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

2 INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS ET ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES

2.1 LOCATION DU TRANSPONDEUR

Les pilotes désirant participer aux championnats Grand Est 2025, devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Le montant de la location annuelle du transpondeur est fixé à **90 € pour toutes les catégories, sauf 60 € pour les catégories 50cc / 65cc / 85cc. Ce tarif sera réajusté en 2026.**

Les pilotes « Hors Ligue » pourront également louer un transpondeur à l'année. En revanche, ils ne bénéficieront pas des primes et ne compteront que pour les classements scratch journée.

Il n'y a pas de date de clôture pour les inscriptions ainsi que pour la location des transpondeurs. Néanmoins, la Commission de Motocross examinera la liste des inscrits. Si besoin, elle se réserve le droit de réviser ses critères de sélection dans les différentes catégories afin de les équilibrer. Un transpondeur sera remis et/ou envoyé à chaque pilote lors de sa 1^{ère} épreuve.

Le pilote Hors Ligue/Hors Championnat devra restituer son transpondeur, préalablement nettoyé le soir même de l'épreuve. Depuis la saison 2022, les pilotes sont responsables de leur transpondeur, en cas de perte ou de vol, ils le remplaceront à leurs frais moyennant 100 €. En cas de dysfonctionnement, il sera remplacé gratuitement par la LMGE. Chaque pilote conservera son transpondeur pour la saison 2025 en s'acquittant des frais d'inscriptions et de location.

La location du transpondeur vaut inscription au championnat.

Les machines devront être obligatoirement munies des transpondeurs dès qu'elles pénètrent sur le circuit, que ce soit aux essais, ou en manches.

2.2 NUMÉROS DE COURSE

Lors du paiement de la location du transpondeur à l'année, les pilotes pourront choisir leur numéro de course, dans la limite des numéros disponibles, et selon les priorités suivantes :

- **Priorité 1, à partir du 15/01/2025** : les pilotes ayant des numéros « Championnat de France »
- **Priorité 2, à partir du 29/01/2025** : les pilotes ayant des numéros LMGE en 2024
- **Priorité 3, à partir du 12/02/2025** : tous les autres pilotes.

GRILLES DE NUMÉROS		
N° de 2 à 999	Les catégories citées ci-contre partageront la même numérotation, libre et commune. Il n'y aura pas de doublon possible dans les catégories nommées ci-après : LIGUE 250cc/450cc LIGUE 125cc TROPHEE 250 TROPHEE 450cc TROPHEE VETERANS TROPHEE FEMININES MOTOS ANCIENNES CHAMPIONNAT 85cc ESPOIRS / 85cc KIDS CHAMPIONNAT 65cc CHAMPIONNAT 50cc QUADS	
COULEURS DE PLAQUES ET NUMÉROS		
50cc / 65cc	Plaques bleues	Numéros blancs
85cc	Plaques blanches	Numéros noirs
CLASSE 2 125cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	Plaques noires	Numéros blancs
CLASSE 3 - 4 250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Plaques blanches	Numéros noirs
FEMININES	En rapport avec la cylindrée, exception accordée aux pilotes faisant partie du Championnat de France (Plaques bleues, numéros blancs).	
QUADS	Se référer aux règlements spécifiques de chaque catégorie.	

Pour les pilotes non inscrits à l'année, le pilote devra sélectionner son numéro parmi les numéros disponibles dans la grille de numéros qui s'affichera au moment de son inscription à l'épreuve sur le site LMGE.

2.3 ENGAGEMENTS

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet LMGE <http://inscriptions.ligemotograndest.fr/> et uniquement après validation aux championnats. Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- 50 € par course, pour toutes les catégories, sauf,
- 30 € par course, pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc.

Les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat pourront s'inscrire dès l'ouverture des épreuves. Les droits d'inscriptions (transpondeur inclus) pour les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat sont fixés à

- 70 € pour toutes les catégories, incluant 20 € de location de transpondeur, sauf,
- 50 € pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc incluant 20 € de location de transpondeur.

Les engagements seront clos quatre jours (J-4) avant la date de l'épreuve. Le paiement de l'engagement valide l'inscription du pilote.

Chaque club organisateur définira la façon de gérer l'entrée du pilote et de ses accompagnateurs. Les documents utiles (règlement particulier, horaires, ...) seront accessibles sur le système internet de gestion des engagements.

Tout engagement pris directement par le club à J-3 sera interdit. En cas de non application de cette clause, le montant de l'engagement majoré du pilote accepté par le club sera déduit de la subvention qualité.

2.4 PILOTE SOUHAITANT DÉCLARER FORFAIT

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait auprès du **Secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est, au maximum 48 heures avant la course.**

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel etc...). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait un droit administratif sera retenu (10 €). Aucun remboursement ne sera effectué, passé le délai des **48 heures avant l'épreuve.**

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou week-end. Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

3 SPONSORING

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements de la LMGE en matière de sponsoring. Un autocollant fourni par la LMGE devra être apposé obligatoirement sur la plaque avant. Nous nous tenons à la disposition des pilotes qui souhaitent obtenir un format vectoriel pour inclure le logo LMGE directement sur leur kit-déco.

4 OFFICIELS

4.1 DÉLÉGUÉS

Un délégué sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le délégué se fera remplacer par un membre désigné par la commission.

4.2 JURY

En fonction du règlement fédéral. Le président du jury est obligatoirement titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide. Le délégué ou l'arbitre est de droit président du jury et doit être désigné par la commission.

RÈGLEMENT 2025 TROPHÉE PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

5 RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

6 CONTRÔLE TECHNIQUE

Application du Contrôle technique du Règlement Général des Championnats de France de Motocross, version 2023, sauf pour les points notifiés ci-dessous. Un Commissaire Technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par le Collège Technique de la LMGE, dans toutes les épreuves du Championnat.

7.1 Obligations de la Ligue et du Club

7.2 Horaires

7.3 Classes

7.4 Plaques numérotées (scotch interdit)

7.5 Contrôle du niveau sonore des machines

7.6 Tuyaux d'échappement

7.7 Carburant

7.8 Casque et équipements

7.9 Contrôles des machines et identification

7.9.1 Identification des machines

7.9.2 Poids minimum des machines de motocross

7.9.3 Concurrent ne possédant qu'une machine

7.9.4 Concurrent possédant deux machines

7.9.5 Concurrent ayant ses deux machines rendues inutilisables

7.9.6 Contrôle des machines

7.10 Mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche

La mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche n'est pas d'application dans le présent règlement. Toutefois, si besoin, le Délégué ou le Commissaire Technique peut soumettre cette possibilité au Jury.

Pour le détail de l'ensemble de ces points, veuillez-vous référer au règlement général MX FFM.

La caméra embarquée doit être fixée sur la partie haute du casque.

7 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Obligation de passer au contrôle administratif, avant d'aller au contrôle technique, où vous sera remis un document tamponné pour accéder au contrôle technique.

ZONE MECANIQUE ET/OU PANNEAUTAGE

Une zone au bord de la piste, doit être prévue pour les interventions sur les motos et le panneautage par les accompagnateurs des pilotes. Ces actions peuvent se faire dans la même zone ou dans deux zones différentes.

Il est strictement interdit de panneauter en dehors de cette zone

Pour des raisons de sécurité, cette zone doit être bien visible des pilotes et se trouver hors trajectoire. Elle doit comprendre une entrée et une sortie distinctes et doit être contrôlée à tout moment par un commissaire. Seuls les licenciés (minimum LAP), munis d'un bracelet spécifique peuvent entrer dans cette zone.

Cette zone est strictement interdite aux enfants de moins de 14 ans et aux animaux.

7.1 PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DANS LE PARC D'ATTENTE

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Sauf autres dispositions prévues dans les règles particulières, le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course ou du délégué.

7.2 PROCÉDURE DE LA MISE EN GRILLE DE DÉPART

Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche. Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté

7.3 GRILLE DE DÉPART

La grille à éléments individuels tombant du côté des pilotes et un dispositif anti-recul devant être placé à 3 mètres en arrière de la grille sont obligatoires pour tous les championnats de la LMGE. Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes. Les pilotes se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.

7.4 PROCÉDURE DE DÉPART

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le Directeur de Course ou son assistant. Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous.

Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Avant et au moment du départ, seuls les pilotes pourront accéder derrière la grille et modifier leur place de départ sans utiliser d'outil.

En cas de non-respect de ces prescriptions, une amende de 75 € sera infligée au pilote et retenue sur ses primes d'arrivée. Le responsable du parc d'attente devra faire respecter cette clause.

La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50cm de la grille à partir du moment où le panneau « 15 secondes » sera présenté.

Dès que toutes les motos seront sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant "5 secondes" et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" a été montré.

Le Directeur de Course signalera aux Commissaires Sportifs, aux fins de sanctions, tout coureur qui partirait avant le signal ; les sanctions prises pourront être d'ordre sportif (déclassement, pénalisation en tours ou temps) et d'ordre pécuniaire (amende).

7.5 FAUX DÉPART

Tout faux départ sera indiqué par un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible. Le changement de machine n'est pas autorisé.

7.6 DURÉE DES ESSAIS ET MANCHES

Catégories	Type de classement	Nb séries	Essais Libres + Chronos	Manches
Ligue 250cc/450cc	Scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Ligue 125cc	Scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Championnat 65cc + 85cc	Scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
50cc	Scratch	1	8' + 8' (séparés)	3 x 8' + 1T
Trophée Féminines + Motos Anciennes	Scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Trophée 250cc	Scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Trophée 450cc + Trophée Vétérans	Scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Quads	Scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T

RÈGLEMENT 2025

TROPHÉE PRAIRIE

CHAMPAGNE-ARDENNE

Compte tenu que les pilotes ne marquent aucun point en super finale, l'organisation d'une super finale sera au bon vouloir du club.

Une Super Finale de 10 minutes + 1 tour sera proposée. Elle opposera les :

- 14 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Ligue 250/450cc » sans distinction de catégorie
- 14 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Ligue 125cc »
- 3 premiers pilotes du scratch des 3 manches « trophée 250 » sans distinction de catégorie
- 3 premiers pilotes du scratch des 3 manches « trophée 450 » sans distinction de catégorie
- 3 premiers pilotes du scratch des 3 manches « trophée vétérans »
- 2 premiers pilotes du scratch des 3 manches « trophée féminines »
- Le premier pilote du scratch des 3 manches « trophée motos anciennes »

L'arrêt de chaque manche sera prononcé lorsque le concurrent de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée après l'expiration du temps imparti (8 min + 1 Tour) pour la manche. Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant la première moitié du temps imparti, elle sera recommencée.

Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30mn après l'arrêt de la course. Le changement de moto est autorisé. Le choix devra être fait 10 mn avant le nouveau départ.

Si une course est arrêtée après que la moitié du temps imparti est écoulée, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant l'arrêt de la manche.

A l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois, et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulée, la course sera considérée comme nulle et non avenue.

7.7 DISQUALIFICATION

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation. Durant les courses, l'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation. L'intervention d'un manager en dehors de la zone de panneautage, pour quelque raison que ce soit, est interdite. La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves. Le non-respect de l'une de ces 4 règles entraînera la disqualification du pilote pour la manche. D'autre part, tout pilote qui aura volontairement "coupé" le parcours et gagné ainsi une ou plusieurs places sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé le dernier de ces essais.

7.8 RÉCLAMATION

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue.

7.9 ANNULATION D'UNE ÉPREUVE

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs. Les pilotes ne toucheront aucune prime si l'annulation intervient avant la 1ère manche sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

B CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les points seront attribués pour chaque manche selon le barème ci-dessous. Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour. Le barème de points ci-contre sera appliqué sur tous les championnats motocross.

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e	21 ^e	22 ^e	23 ^e
Points	50	44	40	38	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18
Place	24 ^e	25 ^e	26 ^e	27 ^e	28 ^e	29 ^e	30 ^e	31 ^e	32 ^e	33 ^e	34 ^e	35 ^e	36 ^e	37 ^e	38 ^e	39 ^e	40 ^e	41 ^e	42 ^e	43 ^e	44 ^e	45 ^e	
Points	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1

Particularité « 65cc/85cc » :

Chaque catégorie a son propre classement dans chaque manche et marque des points d'après le barème connu soit :

	Championnat 65cc	Championnat Kids 85cc	Championnat 85cc Espoirs
1 ^{er}	50 Pts	50 Pts	50 Pts
2 ^e	44 Pts	44 Pts	44 Pts
3 ^e	40 Pts	40 Pts	40 Pts
Etc...	Etc...	Etc...	Etc...

Particularité « Trophées 250cc / Trophée 450cc / Trophée Vétérans/ Trophée Féminines/ motos anciennes » :

Chaque catégorie a son propre classement dans chaque manche et marque des points d'après le barème connu soit :

	Trophée 250cc	Trophée 450cc	Trophée Vétérans	Trophée Féminines	Motos Anciennes
1 ^{er}	50 Pts	50 Pts	50 Pts	50 Pts	50 Pts
2 ^e	44 Pts	44 Pts	44 Pts	44 Pts	44 Pts
3 ^e	40 Pts	40 Pts	40 Pts	40 Pts	40 Pts
Etc...	Etc...	Etc...	Etc...	Etc...	Etc...

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- **Ligue 250cc/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement,
- **Ligue 125cc** : 1 coupe aux 3 premiers,
- **Championnat 65 - 85cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers 65cc.
- **50cc** : 11 coupe aux 3 premiers. Le club pourra récompenser à son libre choix l'intégralité des participants par une médaille ou une coupe.
- **Trophée Vétérans** : 1 coupe aux 3 premiers Vétérans,
- **Trophée Féminines** : 1 coupe aux 3 premières Féminines,
- **Motos Anciennes** : 1 coupe aux 3 premiers scratches,
- **Trophée 250cc** : 1 coupe aux 3 premiers 250cc,

RÈGLEMENT 2025

TROPHÉE PRAIRIE

CHAMPAGNE-ARDENNE

- **Trophée 450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc,
- **Championnat Quads** : 1 coupe aux 3 premiers
- **Super Finale** : 1 coupe aux 3 premiers scratches
- **1 coupe à la première féminine** dans chaque catégorie.

Chaque épreuve sera dotée de 550 Euros partagés entre les catégories Ligue 250cc/450cc et Ligue 125cc suivant le classement général de la journée et de 115 Euros répartis sur les 5 premiers de la Super Finale.

BAREME 1 : LIGUE 250CC/450CC & LIGUE 125CC										
Général journée / catégorie	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
Prix €	60	50	40	35	25	20	15	10	10	10

BAREME 2 : SUPER FINALE					
Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix €	40	30	20	15	10

Pas de primes pour les catégories quad.

9 CLASSEMENT GÉNÉRAUX ET RÉCOMPENSES DE FIN DE SAISON

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison, selon les classements généraux établis dans chaque catégorie :

- **Ligue 250cc/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement,
- **Ligue 125cc** : 1 coupe aux 3 premiers,
- **Championnat 65 - 85cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers 65cc.
- **50cc**: 1 coupe aux 3 premiers.
- **Trophée Vétérans** : 1 coupe aux 3 premiers Vétérans,
- **Trophée Féminines** : 1 coupe aux 3 premières Féminines,
- **Motos Anciennes** : 1 coupe aux 3 premiers scratches,
- **Trophée 250cc** : 1 coupe aux 3 premiers 250cc,
- **Trophée 450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc,
- **Championnat Quads** : 1 coupe aux 3 premiers
- **Super Finale** : 1 coupe aux 3 premiers scratches
- **1 coupe à la première féminine** dans chaque catégorie.

En cas d'ex aequo au classement du Championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

10 DISPOSITIONS DIVERSES

Tout comportement incorrect d'un pilote sera sanctionné. Aucune aide extérieure ne pourra être apportée aux pilotes durant les épreuves, y compris les aides par radio, talkie-walkie, portables etc... sous peine d'exclusion. Seuls les services de secours sont habilités à intervenir, en cas d'accident corporel. Durant les épreuves, les panneauteurs en possession d'une licence devront rester dans la zone qui leur aura été attribuée. Personne ne sera autorisé à panneauter en dehors de cette zone. Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, le non-respect de la zone panneautage entraînera la mise hors course du pilote en cas de récidive. Tout véhicule à moteur sera interdit dans l'enceinte de la manifestation. Tous les animaux devront être tenus en laisse, sous peine d'exclusion du pilote responsable. Le non-respect des drapeaux sera sanctionné. (Voir ART 24 du code Sportif).

II APPLICATION DU RÈGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission de Motocross de la LMGE.

Toute contestation ou litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.

